

Réunion du 29 août 2024

Sujet : Eaux de ruissellement

Participants : Yves Martineau P120, Josée Letarte Club Azur, Daniel Choinière P140, Jean Navert, Roch Poulin Club Azur, Jean-Christophe XXX, Patrick XXXX

Absences: Annick Barbeau P130, Normand Roy

Problèmes d'eaux de ruissellement derrière les pavillons 120, 130, 140 et dans le chemin d'accès à ces pavillons.

Il y a ruissellement continu sur partie arrière des stationnements des pavillons mentionnés plus haut et un écoulement permanent se fait sur le long des stationnements adjacents aux terrains de la rue Lévesque. Ceci à commencer avec le chantier de construction des 10 logements sur cette rue.

Depuis le début de ces travaux, la situation de détériore car maintenant les eaux de ruissellement se sont fait un chemin sur l'asphalte de la descente à autos entre les pavillons 120 et 130. De plus arrivé à la rue Desjardins, elles empruntent la chaussée pour couler dans le fossé près de 35 mètres plus loin.

Photos montrant le problème :

Lors d'une averse régulière en juin



En permanence :



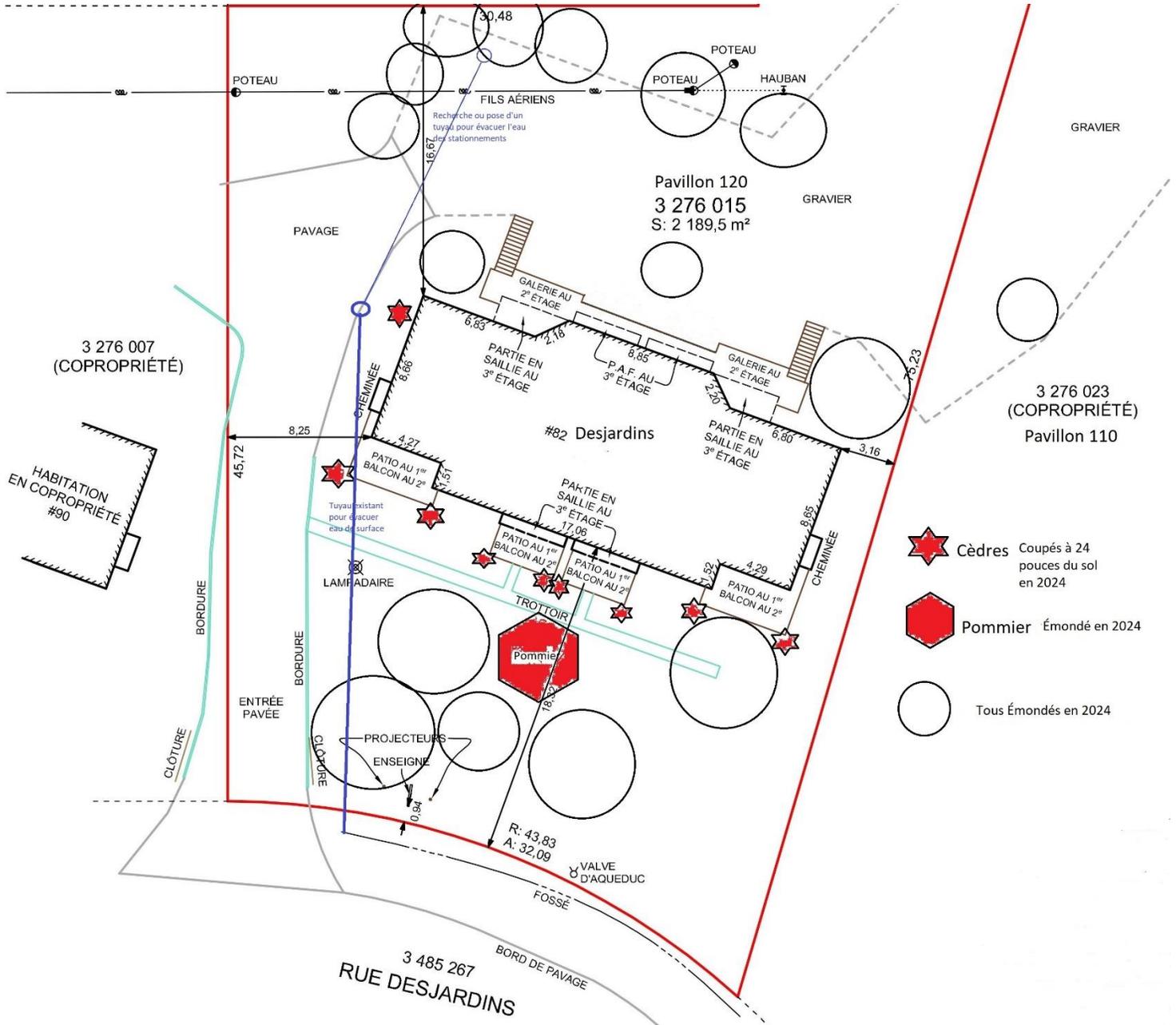


Les représentants des pavillons ont sensibilisé ceux responsables de la construction des habitations de la rue Levesque sur cette problématique en insistant sur le fait que ces écoulements constants n'ont commencés qu'au début de leurs travaux. L'entrepreneur rejette sa responsabilité en mentionnant que les pavillons du Club Azur n'ont aucun plan pour gérer l'écoulement des eaux de surface. Il mentionne que la construction de leur bassin de captation pour leurs édifices ne sera entreprise qu'au printemps prochain, ce qui devrait, selon leurs dires, corriger en grande partie le problème.

Les gens du Club Azur sont conscients que ce problème ne peut attendre au printemps. L'hiver qui s'en vient rendra cette eau en glace et forcera le déglacement de ces surfaces pour les rendre sécuritaires.

Le pavillon 120 a trouvé un ancien tuyau, en bleu foncé sur le dessin, qui, présentement, part d'à côté de la cheminée gauche de leur pavillon et qui se déverse dans le fossé le long de la rue Desjardins.

Plan générale du Pavillon 120 avec le tuyau existant:



Celui-ci est obstrué à sa sortie par des matériaux boueux qui se sont déposés au fil des ans pour ainsi faire monter le fond de ce fossé de la rue Desjardins. Une demande à la Ville doit être faite pour remettre ce fossé à son niveau original.

On nous a rapporté que ce tuyau a déjà été prolongé jusque l'autre côté du passage d'auto des pavillon 120 et 110. (Voir en Bleu pâle sur le dessin) Une recherche n'a pu trouver l'extrémité qui devait être un puisard ou trou d'homme mais a permis de savoir qu'il n'est pas obstrué sur plus de 35 pieds. Le rétablissement de ce tuyau et l'installation d'un puisard à son extrémité amélioreraient sûrement le ruissellement en interceptant les eaux avant qu'elles prennent la descente asphaltée

Voici le plan d'intervention retenu par les représentants du Club Azur

1. Réhabilitation du tuyau existant avec son extension vers le fond du terrain au pavillon 120
2. Joindre le tuyau des gouttières à ce tuyau.
3. Installation d'un puisard à son extrémité près des conteneurs à déchets
4. Installation d'un deuxième puisard entre les stationnements des condos 123 et 124
5. Installation d'un troisième puisard de l'autre côté des conteneurs à déchet au pavillon 130
6. Raccordement des trois puisards au tuyau de déversement au fossé de la rue Desjardins au pavillon 120
7. Creusage d'un canal ou fossé longeant le talus derrière les pavillons 130 et 140

Un devis montrant ces travaux est produit pour obtenir des soumissions

Obtention d'une ou plusieurs soumissions pour ces travaux d'ici quelques semaines et travaux à exécuter avant l'hiver

Les frais de tous ces travaux seront partagés en parts égales entre les pavillons 120, 130 et 140

Puisque ce système bénéficiera aux trois pavillons (120, 130 et 140) un comité des représentants de ces pavillons gèrera l'entretien de ce même système. Il est entendu que les frais de ces entretiens seront aussi partagés dans les mêmes proportions que les frais d'installation.

Minutes de ce rapport produites par Yves Martineau Administrateur du pavillon 120 C. A.

Objet : Demande de soumission pour travaux de drainage et d'aménagement - Pavillons 120, 130, et 140 du Club Azur

Date : 30 août 2024

De : Yves Martineau, Administrateur du Pavillon 120

À : [Nom de l'entrepreneur ou de l'entreprise]

Madame, Monsieur,

Nous sollicitons par la présente une soumission pour l'exécution des travaux de drainage et d'aménagement sur les sites des pavillons 120, 130, et 140 du Club Azur.

Détails des travaux à réaliser :

1. Nettoyage et profilage du fossé :

- Profilage d'un fossé le long des stationnements des pavillons 130 et 140, en respectant une pente dirigée vers les bennes à déchets situées entre les pavillons 120 et 130.
- Enlèvement et disposition hors site des matériaux excavés. (Référéncé en orange sur le plan)

2. Raccordement de tuyauterie existante au pavillon 120 :

- Intégration du tuyau de gouttière du pavillon 120 au tuyau existant. (Référéncé en bleu et rose sur le plan)

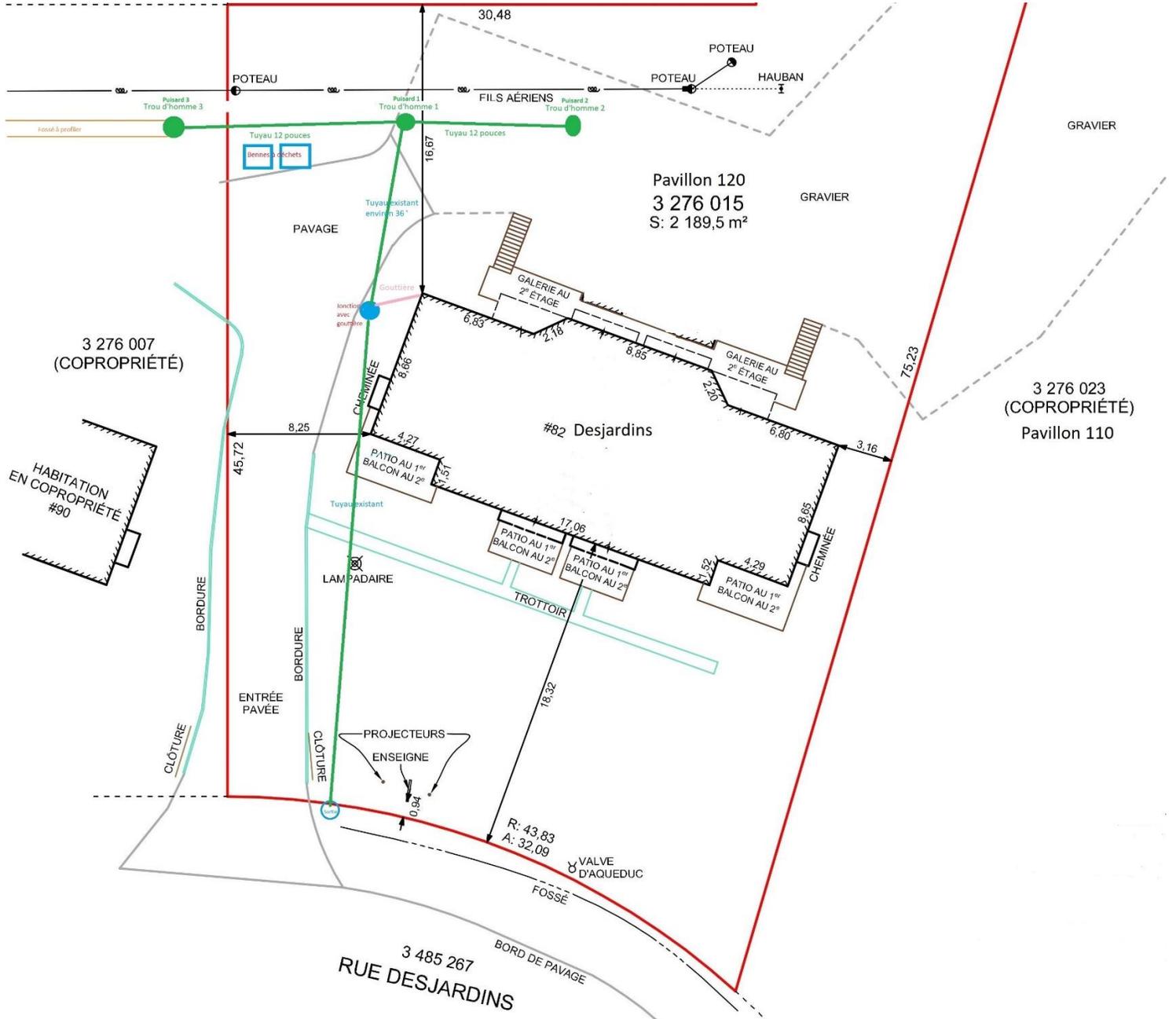
3. Installation de puisards :

- Localiser et installer un premier puisard à l'extrémité du tuyau existant au pavillon 120 pour recueillir les eaux de surface.
- Installer un deuxième puisard au centre entre les stationnements des condos 123 et 124.
- Relier ce deuxième puisard au premier à l'aide d'un tuyau souterrain. (Référéncé en vert sur le plan)
- Installer un troisième puisard sur le terrain du pavillon 130, de l'autre côté des bennes à déchets.
- Raccorder ce troisième puisard au premier en passant sous les bennes à déchets. (Référéncé en vert sur le plan)

Conditions générales :

- L'entrepreneur réutilisera les matériaux où cela sera possible, et exécutera les travaux conformément aux normes usuelles dans ce type de travaux civils.
- Les travaux doivent être complétés avant l'hiver 2024.
- Un prix forfaitaire pour l'ensemble des travaux est demandé.

Plan des travaux :



Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir votre soumission dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.